

d'automobiles, et des loyers perçus pour le logement des civils aux écoles. Des dispositions appropriées ont été prises par le département.

Je me demande si l'Auditeur général nous donnera les noms et les emplacements de ces écoles particulières, et nous indiquera l'état de choses dont il se plaint?

—R. J'ignore si vous tenez à ce que je lise l'état en entier. J'ai les noms ici. Je vais vous donner les rubriques. Nous avons d'abord les stations, puis l'inefficacité à la division des comptes et/ou de l'équipement; la situation des fournitures et des produits; l'essence, les relevés des envolées et les grands livres A.I.U.; matériel de casernes; comptes défalqués; espèces; loyers et revenus, suivis des critiques que nous avons formulées concernant ces divers postes par rapport à ces différentes écoles.

D. Parlez-nous d'abord des écoles dont votre rapport traite?—R. J'examinai le mauvais état. L'état que j'ai ici est beaucoup plus simple. Je vais prendre le premier poste. Est-ce qu'il pourrait servir d'exemple?

D. Je tiens à obtenir d'abord des précisions sur les écoles dont il est question dans le rapport?—R. Ma difficulté tient au fait que j'ai ici seulement région d'entraînement n° 1, école n° 1 des observateurs aériens. Vous voulez connaître l'emplacement?

D. Oui.—R. J'ai ces données par régions d'entraînement.

D. Continuez. Le rapport a été fait à la fin de l'automne de 1942. Nous nous sommes enquis au sujet de l'équipement prêté. Puis, nous nous sommes enquis concernant les fournitures de compagnie et les réclamations pour les indemnités de table.

D. Ces demandes de renseignements se rapportent-elles à cette école N° 1 des observateurs aériens?—R. Oui. Nous n'avons pas reçu de réponses d'autres écoles où nous avons cherché à prendre des renseignements. Règle générale, les demandes de renseignements concernant l'équipement prêté et les fournitures de compagnie. Ce sont les deux choses. A titre de vérification, nous avons fait vingt-trois demandes de renseignements concernant l'équipement prêté, et dix-huit concernant les fournitures de compagnie; huit relativement à la responsabilité quant aux avions érasés; dix concernant les réclamations pour indemnités de table; quatre concernant les réclamations pour heures d'envolée, et deux concernant le logement des civils.

D. Ces demandes se rapportent-elles à des écoles différentes?—R. Oui, à différentes écoles. Cela comprend vingt-neuf écoles.

D. Combien de demandes de renseignements, avez-vous dit, se rapportaient aux comptes à rendre concernant des fournitures possédées par des compagnies?—R. Dix-huit.

D. Dix-huit écoles sur vingt-neuf figuraient dans ces demandes?—R. Oui.

D. Voulez-vous indiquer au Comité le résultat de votre enquête concernant ces dix-huit écoles?—R. Nous y retournons à quelques mois d'intervalle. Nous avons un accord avec l'aviation d'après lequel j'ai un personnel d'employés ambulants qui visitent ces écoles, différentes stations, etc., et font des vérifications. Nous examinons des comptes qui, malheureusement, sont vieux de dix-huit mois.

D. Malheureusement pour nous aussi, monsieur Sellar, nous ne pouvons nous enquerir de choses après ce délai.—R. Nos employés ont visité ces endroits de nouveau depuis. Si j'essaie de m'en remettre à ma mémoire je puis me tromper. Je proposerais que je vous soumette cette liste et que vous y indiquiez les rapports que vous voudriez consulter concernant n'importe quelle de ces écoles. Je pourrai alors apporter les rapports.

D. Avant que vous n'étudiez cette question, je voudrais avoir quelque idée de la nature des plaintes au sujet des comptes à rendre par rapport aux fournitures possédées par des compagnies. Par exemple, est-ce que des fournitures étaient disparues, ou bien s'agissait-il de l'absence d'un système convenable de